

EXPÉRIENCES À SUIVRE



Ville de CARPENTRAS

**Le Big-Bang de la démocratie
municipale à Carpentras**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐

OUI

☒

NON

La démarche est

☐

PONCTUELLE

☒

PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme

☐

OUI

☒

NON

Année de la première candidature

2022

Qu'elle récompense avez vous obtenue ?

4 étoiles

THÈME

GOUVERNANCE

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Le Big-Bang de la démocratie municipale à Carpentras : comment l'implication citoyenne prend racine dans une ville moyenne du Vaucluse. Initiée en 2021, la démarche participative carpentrassienne est venue renouveler la gouvernance locale. Reposant sur deux piliers que sont le contrôle citoyen et l'intelligence collective, la municipalité a souhaité donner aux habitants (petits et grands) des outils pour se réapproprier la Ville (la comprendre, l'aménager, la transformer).

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Deuxième commune la plus peuplée du Vaucluse, Carpentras compte 31558 habitants. Ville-centre de l'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (la CoVe), elle présente les caractéristiques d'un territoire contrasté, dynamique mais fragile, marqué par de fortes inégalités : 25% de la population vit dans l'un des 4 QPV où le taux de pauvreté atteint 55%.

Initiée par la municipalité en 2021, la démarche de participation citoyenne du Big-Bang de la démocratie municipale s'ancre désormais dans la vie locale et témoigne tant d'une réelle amorce d'appropriation par les habitants, que d'une acculturation progressive par les services de la Ville. Les quatre dispositifs initiaux (budget participatif annuel de 700 000 €, instance citoyenne représentative pérenne renouvelée chaque année, droit d'amendement citoyen et RIC), composantes du projet du Big-Bang de la démocratie municipale, ont été imaginés pour repenser la gouvernance locale. **Les objectifs poursuivis sont les suivants :**

- Restaurer la confiance entre Ville et habitants, mieux calibrer les politiques et actions publiques locales, permettre aux habitants de réinvestir l'espace public : en déployant un budget conséquent (23€/habitant), en instaurant et en formant un panel citoyen, garant du budget participatif, et en consacrant l'initiative citoyenne (pétition, amendement).
- Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté des plus jeunes en leur proposant une expérience démocratique (élections, portage de projet).

Cette politique municipale tend à conférer aux citoyens un contrôle sur l'action des élus et un réel pouvoir d'agir en :

- décidant d'une partie importante du budget d'investissement,
- permettant de modifier une délibération du conseil municipal, de demander l'organisation d'un référendum local,
- offrant aux 35 panelistes tirés au sort chaque année l'opportunité de participer au fonctionnement de la Ville et d'être étroitement associés à certains projets.



LA DÉMARCHE

Cette démarche a été étendue aux plus jeunes avec la création du Conseil des Enfants, et du Budget Participatif Junior (30 000 €). De nouveaux outils favorisant l'implication citoyenne sont venus consolider la démarche : permis de végétaliser, concertation sur le devenir de l'ancien musée.

Ce permis qui concourt à l'embellissement, au rafraîchissement, et la participation à l'entretien de l'espace public est délivré après avis du comité de végétalisation composé d'élus, de techniciens et d'habitants issus des Conventions Citoyennes.

La direction de la démocratie locale, rattachée au Directeur Général des Services, a été créée fin 2020. Initialement composée d'une seule cadre territoriale, cette direction support s'est progressivement étoffée avec le recrutement de deux cadres intermédiaires chargés respectivement du budget participatif, et de la coordination de l'instance participative junior. Un poste d'alternant vient compléter l'équipe dédiée à la participation citoyenne, qui totalise 3,2 ETP.

Le budget annuel alloué au Big-Bang représente en fonctionnement 50 000 € (hors charges salariales), 700 000 € en investissement (soit 3.5 millions depuis 2021). Les démarches de concertation s'accompagnent d'une communication appropriée, et soutenue. Une plateforme numérique est spécialement déployée : <https://bigbang.carpentras.fr> dès 2021.

La Ville de Carpentras a maintenu en 2024 ses 5 arobases décernées par le label « Ville internet ». Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du développement numérique et de l'innovation citoyenne. Consciente des enjeux d'inclusion numérique, la Ville adapte ses supports de communication en format papier (magazine municipal bimensuel qui relate les différents projets et travaux afférents au Big-Bang ; campagnes régulières d'affichage ; projets du budget participatif imprimés sur les panneaux électoraux de la ville durant toute la campagne de vote).

Cette diffusion s'accompagne de temps de rencontres et de médiation auprès de la population (stands d'information sur le marché, participation à des rendez-vous citoyens initiés par les centres sociaux, présence aux événements locaux, rencontres avec les acteurs associatifs...). L'aller-vers est impératif pour l'implication citoyenne.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Le projet du Big-Bang de la démocratie municipale repose sur des objectifs de transversalité et d'inclusion. Une attention particulière est portée vers deux catégories de publics cibles : habitants des quartiers prioritaires, enfants et jeunes.



Le partenariat avec les acteurs du territoire est essentiel :

- **Les associations et les centres sociaux** : information, mobilisation, accompagnement des porteurs d'idées, temps d'échanges et rencontres (collectifs cadres de vie, participation aux évènements : Fête de l'arbre et de l'environnement, Village des loisirs avec les associations d'éducation populaire, Forum des associations), projets partenariaux (par exemple avec la Mission Locale : fresque de la démocratie ; participation au parcours citoyen engagé ; ateliers d'accompagnement au dépôt de projets), concertation sur la mise en œuvre des projets lauréats du budget participatif (associations de protection de l'environnement, collectifs d'usagers) et du permis de végétaliser (FISH).
- **L'intercommunalité** : dans le cadre de la compétence de la politique de la Ville (qui ne concerne que Carpentras), les deux collectivités travaillent de concert sur l'implication et l'empowerment des habitants (contrat de Ville coconstruit, mise en place d'ateliers des possibles, GUSP, Cité Educative, PCAET)
- **L'éducation nationale** : les directeurs d'écoles élémentaires sont associés au fonctionnement et aux projets du Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ).

• Surtout les habitants !

Ainsi, Convention Citoyenne Carpentrassienne (tirage au sort annuel de 350 personnes pour constituer un panel de 35 membres), Conseil des Enfants et des Jeunes (élections de 25 écoliers) sont deux instances représentatives, qui participent activement aux démarches (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation) La Convention Citoyenne (5 promotions installées – 175 participants – 15 réunions par an)

- Prépare le Conseil Municipal: rencontre avec le Maire 15 jours avant la séance, examine les projets de délibération, avec possibilité de modification (droit d'amendement)
- Est garante du Budget Participatif (mandat pour chaque étape) :
- **Etudie les dossiers**, participe à l'étude de faisabilité, décide de la recevabilité des projets
- **A l'issue du vote par les habitants** : attribue le reliquat disponible aux projets de son choix. Depuis 2021, les membres de la Convention ont repêché 13 projets (représentant un total de 803 000 €)
- En réalisant **un suivi des projets votés** (réunions de chantier, inauguration, visites)
 - Exprime les besoins et sollicitations des habitants, et peut interpeller le Maire
 - Propose et débat : sur des sujets ou thématiques, ou lors du démarrage dès la conception d'un projet ou d'une politique. Toutes les promotions ont été invitées à décider en 2023 de trois actions de l'Agenda 21 communal.
 - Evalue les démarches et outils de démocratie municipale, à la fin de son mandat (atelier mené par un tiers neutre).

LA DÉMARCHE

La journée de la Convention Citoyenne organisée chaque année permet aux panélistes, toutes éditions confondues, de se retrouver (notamment de faire une évaluation), et de participer à des ateliers sur le thème du Big-Bang.

Le Conseil des Enfants et des Jeunes, issu de la transformation du Conseil Municipal des Enfants, est composé de 25 enfants scolarisés en cycle 3. Le mandat de 2 ans, permet de faire le lien avec le collège. Les enfants sont les ambassadeurs du Budget Participatif Junior (6-15 ans).

En interne, le portage et l'acculturation de la collectivité sont gages de réussite.

De nombreuses rencontres ont été organisées pour accompagner le changement.

Outre le comité de technique inter-services, le séminaire du BigBang réunit chaque année, une cinquantaine d'agents issus de tous les pôles, pour examiner les idées déposées pour le budget participatif. C'est également l'occasion d'une journée de cohésion et d'expérimentation de l'intelligence collective, qui se déploie désormais comme nouveau modèle managérial.

RETOUR SUR LA DÉMARCHE

* évaluation en interne par le porteur de projet et/ou par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

La Convention Citoyenne

Chaque année, les conventionnés sortants procèdent au bilan de leur mandat, ainsi qu'à l'évaluation des démarches participatives locales. On peut noter une satisfaction liée à une meilleure compréhension du fonctionnement de la collectivité et connaissance de ses contraintes. L'intérêt de participer à l'analyse des projets est conforté, tout en soulignant l'importance du dialogue et des temps de convivialité. Certains membres regrettent la courte durée du mandat (1 an), le manque d'assiduité ou d'implication des panélistes.

Le Budget Participatif

- Idées déposées : 506 (68 en 2021, 90 en 2024, forte progression en 2025 avec 177 propositions)
- Projets soumis au vote (2021-2024 : 144)
- Projets lauréats (2021-2024 : 30)
- Projets réalisés (2021-2024 : 19, soit 64%)
- Votants (2021-2024 : 9306, entre 9% et 13% de ta participation / vote papier & numérique pour les plus de 16 ans)

Le budget Participatif Junior (1ère édition 2024)

- Idées déposées : 78
- Projets soumis au vote : 20



LA DÉMARCHE

- Projets lauréats : 2
- Votants : 2248 (75% des écoliers, 47% des collégiens / vote en classe ou sur pronote)

Si le dispositif du BP semble avoir rencontré son public, le droit d'amendement n'aura été initié qu'une fois par la Convention Citoyenne, entraînant le retrait de la délibération par le Maire. Aucune demande n'aura été déposée sur la plateforme, ouvrant ainsi la possibilité de 380 soutiens nécessaires à la présentation en séance. On peut toutefois souligner que cet outil aura permis d'engager une réflexion interne sur la communication et l'accessibilité des actes, la nécessité de vulgariser les documents pour un meilleur partage à la population. La préparation avec le Maire est un espace privilégié pour la pédagogie, le débat et l'interpellation.

Le RIC n'a jamais fait l'objet d'une pétition citoyenne. Le recueil de 1900 signatures sur une période de 9 mois est nécessaire pour entraîner l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal, l'organisation d'un référendum local.

Le sondage

Les principaux enseignements de l'enquête ELABE réalisée en mai 2024 sur le Big-Bang (échantillon représentatif de 301 personnes) sont les suivants :

- Une notoriété modeste des dispositifs, notamment auprès des jeunes et des abstentionnistes. Le droit d'amendement est inconnu de 84% des personnes interrogées. 58% méconnaissent l'existence de la Convention Citoyenne.
- Une faible mobilisation : 22% des sondés ont voté pour le budget participatif, 6% déclarent avoir participé à la Convention Citoyenne
- La forte utilité du Big-Bang pour impliquer les habitants dans la vie et les décisions du Carpentras : constat partagé dans toutes les catégories de population et tous les électors. Les jeunes, qui sont les moins informés et mobilisés, sont pourtant les plus nombreux à trouver ces dispositifs utiles (100% des 18-29 ans, 83% des 30-59 ans, 71% des 60-74 ans, et 68% des 75 ans et plus). Cette valeur d'utilité repose sur le besoin d'être entendu (1 habitant sur 3) et sur la capacité des dispositifs à impliquer les habitants dans la vie démocratique et municipale (1 sur 4). Les détracteurs mettent en cause l'influence réelle des habitants dans le processus décisionnel (6%) et soulignent leurs lacunes structurelles (manque de communication ; sujets/thématiques anecdotiques ; opacité du mode de recrutement ; 6%).

En interne, un comité de pilotage chargé des questions de stratégie, et un comité technique regroupant toutes les directions de la Ville, se réunissent pour dresser un bilan et échanger sur les perspectives d'évolution du dispositif.

Un atelier participatif, nourri par les propositions de la Convention Citoyenne, sera organisé prochainement pour travailler sur la réécriture de la charte de la démocratie locale de la prochaine mandature.

EVOLUTION ET IMPACT À LONG TERME

* méthode, outils, prise en compte des citoyens et évaluation de la démarche, ressenti des citoyens sur le long terme, modification globale dans la gouvernance (accroissement ou non de l'importance de la participation citoyenne), etc.), impact global de la démarche

Le Big-Bang de la démocratie municipale de Carpentras a été imaginé par son Maire, Serge Andrieu, alors candidat à sa réélection en 2020. Ce projet novateur et singulier, a permis de changer la Ville : de nouveaux aménagements urbains pensés et choisis par les usagers, un pouvoir d'action et de contrôle conféré à des habitants tiré au sort, une nouvelle approche managériale dans les projets de direction (plus horizontale, transversale et collaborative).

La direction de la démocratie locale qui le pilote est désormais appelée à accompagner la collectivité dans ses démarches de concertation interne, et la Communauté d'Agglomération dans le volet participation citoyenne de son Plan Climat Territorial. Riche des 5 années d'expérimentations, et sur la base des préconisations et pistes d'améliorations formulées par la Convention Citoyenne Carpentrassienne, le comité de pilotage dressera le bilan des actions initiées et proposera des axes d'amélioration, sur les sujets suivants :

- **Convention citoyenne** : mode de désignation (le tirage au sort sur les listes électorales par un commissaire de justice ne permet pas une représentation satisfaisante des publics cibles), durée de mandat et prérogatives de l'instance (orienter son mandat vers davantage de délibération)
- **Budget Participatif et Budget Junior** : fréquence, règlement, suivi des projets (appropriation par les habitants, usages), accompagnement à l'idéation en partenariat avec le secteur associatif local
- **Droit d'amendement et RIC** sont à repenser dans le cadre des outils de démocratie d'interpellation (qualité du pétitionnaire, seuil des pétitions, accessibilité, communication).
- **Conseil des Enfants et des Jeunes** : un bilan intermédiaire (année 1 sur 2 ans de mandat) a été réalisé avec les partenaires (Education Nationale, Direction de la Vie Educative) et sera établi avec les enfants et leurs familles lors de la fête de fin d'année. L'enjeu porte sur l'articulation avec le collège, la communication avec les enfants des écoles qui les ont élus et l'implication des conseillers sur la 2ème année.

Le travail s'articulera sur 3 thématiques en lien avec les projets lauréats du BPJ : cadre de vie, patrimoine et aménagement / solidarité / citoyenneté des enfants.

LA DÉMARCHE

En interne, la collectivité entend poursuivre sa transformation en modernisant ses pratiques (mise en place de groupes de travail thématiques, expérience usagers, design social). La consolidation de cette démarche est tributaire du choix des Carpentrassiennes et Carpentrassiens en mars 2026, lors du renouvellement municipal.

AJOUT SUR LA DÉMARCHE

Alors que les projets d'aménagement étaient jusqu'alors peu concertés, la Ville a choisi de confier aux habitants le soin de décider de devenir de son ancien musée, aménagé grâce à une souscription populaire au XIXème siècle. Aujourd'hui inoccupé, ce vaste bâtiment, site emblématique, fera l'objet d'un appel à projets auprès d'investisseurs sur la base de l'usage qu'auront imaginé et choisi les Carpentrassiens. Les scénarios, issus des différentes étapes de concertation (recueil des souvenirs, état des lieux des besoins et aspirations, idéations, hackathon, appel à manifestation d'intérêt et appel à projets) seront soumis au vote des habitants en juin 2026. La Ville est accompagnée pour ce faire par le Cabinet Civisae.